

CHAPITRE 34

Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, "cires pour l'art dentaire" et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre.

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales des types utilisés comme préparations pour le démoulage (no 15.17);
- b) les composés isolés de constitution chimique définie;
- c) les shampooings, les dentifrices, les crèmes et mousses à raser et les préparations pour bains, même contenant du savon ou des agents de surface organiques (nos 33.05, 33.06 ou 33.07).

2.- Au sens du no 34.01, le terme "savons" ne s'applique qu'aux savons solubles dans l'eau. Les savons et autres produits de cette position peuvent être additionnés ou non d'autres substances (désinfectants, poudres abrasives, charges, produits médicamenteux, par exemple). Ceux contenant des abrasifs ne relèvent toutefois de cette position que s'ils sont présentés en barres, en morceaux ou sujets frappés ou en pains. Présentés sous d'autres formes, ils sont à classer dans le no 34.05 comme pâtes et poudres à récurer et préparations similaires.

3.- Au sens du no 34.02, les "agents de surface organiques" sont des produits qui, lorsqu'ils sont mélangés avec de l'eau à une concentration de 0,5 % à 20 degrés Celsius et laissés au repos pendant une heure à la même température :

- a) donnent un liquide transparent ou translucide ou une émulsion stable sans séparation de la matière insoluble
et
- b) réduisent la tension superficielle de l'eau à $4,5 \times 10^{-2}$ N/m (45 dynes/cm) ou moins.

4.- Les termes "huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux", employés dans le libellé du no 34.03, s'entendent des produits définis à la note 2 du chapitre 27.

5.- Sous réserve des exclusions indiquées ci-dessous, les termes "cires artificielles et cires préparées", employés dans le libellé du no 34.04, s'appliquent seulement :

- a) aux produits présentant le caractère des cires, obtenus par un procédé chimique, même solubles dans l'eau;
- b) aux produits obtenus en mélangeant entre elles différentes cires;
- c) aux produits présentant le caractère des cires, à base de cires ou de paraffines et contenant, en outre, des graisses, des résines, des matières minérales ou d'autres matières.

Par contre, le 34.04 ne comprend pas :

- a) les produits des nos 15.16, 34.02 ou 38.23, même s'ils présentent le caractère des cires;
- b) les cires animales non mélangées et les cires végétales non mélangées, même raffinées ou colorées, du no 15.21;
- c) les cires minérales et les produits similaires du no 27.12, même mélangés entre eux ou simplement colorés;
- d) les cires mélangées, dispersées ou dissoutes dans un milieu liquide (nos 34.05, 38.09, etc.).

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
34.01		Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergent.										
	3401.1	- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents :										
	3401.11	-- De toilette (y compris ceux à usages médicaux) :										
		--- Contenant du Monoï à appellation d'origine	3401.11.10	KGP		22	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044 - 051
		--- Autres	3401.11.90			15	15	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
	3401.19	-- Autres :										
		--- Savons ordinaires et préparations organiques tensio-actifs à usage de savons ordinaires	3401.19.10			42	15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	3401.19.90				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3401.20	- Savons sous autres formes	3401.20.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3401.30	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	3401.30.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
34.02		Agents de surface organiques (autres que les savons) ; préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du no 34.01.										
	3402.1	- Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail :										
	3402.11	-- Anioniques	3402.11.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3402.12	-- Cationiques	3402.12.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3402.13	-- Non ioniques	3402.13.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3402.19	-- Autres	3402.19.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Revois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
34.03	3402.20	- Préparations conditionnées pour la vente au détail :										
		--- Préparations sous forme liquide, à l'exclusion des préparations pour la lessive du linge	3402.20.10			42	15	3			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	3402.20.90				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3402.90	- Autres :										
		--- Autres produits organiques tensio-actifs non conditionnés pour la vente au détail	3402.90.10				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	3402.90.90				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70% ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.										
	3403.1	- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :										
	3403.11	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	3403.11.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3403.19	-- Autres	3403.19.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
3403.9	- Autres :											
3403.91	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	3403.91.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
3403.99	-- Autres	3403.99.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044	
34.04		Cires artificielles et cires préparées.										
	3404.20	- Poly(oxyéthylène)(polyéthylène glycol)	3404.20.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3404.90	- Autres	3404.90.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
34.05		Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du no 34.04.										

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	3405.10	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	3405.10.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3405.20	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	3405.20.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3405.30	- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	3405.30.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3405.40	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	3405.40.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	3405.90	- Autres	3405.90.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
34.06	3406.00	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires.	3406.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
34.07	3407.00	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites "cires pour l'art dentaire" présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre.	3407.00.00				15	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044